

CONSEIL MUNICIPAL du 12 janvier 2019

Présents : Marie-Paule CHAZAL, Odile VELLETT, Sylvie BURLLOT, Maïté BARBECOT, Arlette GENDRONNEAU, Maria SENECAIRE, Christian PAILLOUX, Gérard GUITTARD Thierry VALLEIX, Julien ADAMI, Arnaud LAPRA, Patrice LÉBOUCHARD, Jean-Luc MIOCHE, Jacques MANDON, Guy GALLAIS

Secrétaire de séance : Thierry VALLEIX

ORDRE DU JOUR

- 1 D.I.A.
 - 2 Point Communauté de Communes
 - 3 Vote résolution Association des Maires de France
 - 4 P.L.U.
 - 5 Informations diverses
-

1- Huis-clos

DIA sur parcelle ZR n° 88 (maison et terrain attenant) : pas de préemption

Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour

Compte tenu d'une demande reçue vendredi 11 janvier, Monsieur le Maire demande qu'un point concernant la société de chasse de Saint-Saturnin soit ajouté à l'ordre du jour.

Demande acceptée à l'unanimité

2- Point Communauté de Communes

Maïté BARBECOT donne un compte-rendu du dernier Conseil Communautaire. A côté de plusieurs décisions de modification du budget, les principaux points abordés s'établissent comme suit :

- La Maison de Gergovie sera gérée en direct par Mond'Arverne et sera ouverte dès septembre 2019, à l'occasion des Journées du Patrimoine ;
 - Au sujet de la demande de modification du PLU de Tallende pour le changement d'implantation du supermarché, le maire de Tallende est revenu sur le courrier reçu de Mond'Arverne. Il estime que sa situation en tant que maire n'a pas suffisamment été prise en compte : il est obligé d'autoriser l'exploitation du supermarché malgré un avis défavorable de la commission de sécurité ;
 - Une discussion a eu lieu également au sujet de la commune d'Aydat, qui veut faire une modification de son PLU pour des implantations commerciales et qui ne le peut pas ;
 - Un débat s'est engagé sur l'implantation des grandes et moyennes surfaces. La vision du développement commercial est en cohérence avec le document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC).
 - Dans le cadre de la prise de compétence jeunesse, Mond'Arverne a établi un projet de convention avec le SIVOS pour l'utilisation des locaux, le mercredi et pendant les vacances scolaires. Cependant, cette convention n'est pas au point et doit être retravaillée, c'est également le cas pour d'autres centres de loisirs.
- Julien ADAMI indique que le SIVOS n'a pas été associé à la rédaction de cette convention. Un des problèmes est que Mond'Arverne demande une mise à disposition gratuite des locaux, or des frais de fonctionnement inexistant jusqu'à présent devront être pris en compte, notamment si l'ALSH

itinérant de Mond'Arverne Communauté s'implante dans les locaux de Saint-saturnin durant les vacances scolaires.

D'autres parts la somme annoncée au CLSH pour la reprise des mercredis est largement inférieure à celle calculée par le trésorier de l'île aux loisirs et nécessite donc de nouvelles négociations.

Toujours sur le sujet de cette convention avec le SIVOS, Marie-Paule CHAZAL demande si le coût du mercredi a été pris en compte : la réponse est oui.

Sylvie BURLLOT fait observer que le CLSH à Saint-Saturnin est un atout, ce qui peut être un argument pour garder une partie des coûts à notre charge.

Christian PAILLOUX indique qu'à terme il y aura une mutualisation des CLSH pour les mercredis et les vacances, ce qui veut dire que celui de Saint-Saturnin ne sera pas systématiquement utilisé. Il est donc bien nécessaire que les coûts de fonctionnement soient correctement répercutés.

Sur le même sujet, la question du transfert de personnel est posée. Julien ADAMI indique qu'un ou deux salariés du CLSH seulement vont devenir salariés de Mond'Arverne (ceux qui encadrent le mercredi et éventuellement les vacances) car les salariés en place ont des contraintes familiales et ne souhaitent pas s'engager pour l'instant sur le créneau des vacances. Ces personnes pourront malgré tout travailler pour Mond'Arverne.

Marie-Paule CHAZAL pose la question de la façon dont va se construire le budget des communes avec cette nouvelle compétence. Christian PAILLOUX explique qu'il y aura un débat sur le budget : l'apport de Mond'Arverne au SIVOS devra être déduit du budget des communes.

Julien ADAMI informe qu'une commission communication est prévue sous peu et demande au conseil d'éventuelles demandes ou remarques à faire remonter. Il est globalement noté un manque de communication de la part de Mond'Arverne.

Sylvie BURLLOT rappelle qu'un COPIL « projet de territoire » est prévu lundi 14/01 et qu'un COPIL « PADD » est prévu mardi 15/01. Elle n'a pas reçu de synthèse du séminaire du 06/12/2018.

3- Vote résolution Association des Maires de France

Saint-Saturnin est adhérente à l'Association des Maires de France, qui propose aux communes adhérentes d'adopter une résolution, que Christian PAILLOUX porte à la connaissance du conseil (document reproduit en annexe).

Marie-Paule CHAZAL estime qu'il manque à cette résolution un point sur le regroupement des communes, qui devrait être au cœur de l'avenir. Un débat s'engage sur ce point.

La résolution, modifiée par l'ajout d'un point que le regroupement des communes devant être au cœur de l'avenir, est adoptée à l'unanimité.

Suite à ce point, le conseil aborde la question du Grand Débat voulu par le gouvernement. Christian PAILLOUX indique qu'il veut bien ouvrir cahier et locaux, mais qu'il ne veut en aucun cas faire la synthèse des doléances et/ou des points débattus.

4- PLU

Christian PAILLOUX rappelle que le PLU a été contesté par un administré devant le Tribunal Administratif. Dans ce contexte, il est nécessaire que le « bilan de la concertation » soit formalisé, mais il y a une interrogation sur la collectivité qui a la compétence pour effectuer cette démarche : la commune ou Mond'Arverne.

Le document est prêt, il doit être diffusé aux membres du conseil.

A une question sur les « chances » que la commune a de gagner ce procès, Christian PAILLOUX répond qu'il est difficile de se prononcer, la jurisprudence allant dans les deux sens : favorable aux communes pour une part et favorables aux demandeurs pour une autre part.

5- Point ajouté : demande de la société de chasse de Saint-Saturnin

Les sociétés de chasse de Saint-Saturnin et Chadrat vont fusionner à l'issue de la saison de chasse en cours (début mars). Dans ce contexte, il est nécessaire que tous les baux de chasse soient re-signés. Les présidents des deux sociétés ont adressé un courrier en ce sens à M. le Maire, demandant le renouvellement des baux signés en 2015.

Accord à l'unanimité pour que le bail de chasse portant sur les parcelles communales pouvant être ouverte à la chasse, soit signé.

6- Informations diverses

- a) Thierry VALLEIX présente une demande émanant de l'association ARKOSE, pour que des classes du lycée de Saint-Flour, interviennent pour effectuer du débroussaillage et de de la rénovation d'ouvrages en pierres sèches, en vue d'ouvrir des itinéraires de promenade sur la parcelle ZN n° 100 (plan joint au compte rendu), appartenant à la commune, au lieu-dit Montépo/Les côtes. Ce travail serait encadré par Cristian OMEILHER, artisan murailler intervenant régulièrement pour ARKOSE. Il s'agit d'inscrire une somme d'environ 1000 € au budget, pour que les classes du lycée de Saint-Flour interviennent durant l'année scolaire 2019/2020.

Suite à cette information, un débat s'engage sur l'entretien des chemins : des travaux doivent être entrepris sur les chemins ruraux en plus du projet ci-dessus. Il est demandé que les arrêtés et panneaux de restriction de circulation sur les chemins ruraux soit ré-installés.

- b) Jacques MANDON émet 4 suggestions ou questions
- Les jardinières retirées de la rue de la Chantelle ont été entreposées près du dépôt de feuilles et branches. Elles doivent être retirées.
 - Un agent technique est parti en retraite et n'a pas été remplacé. Rien n'a été fait de « festif » à l'occasion.
Christian PAILLOUX indique qu'un geste sera fait à l'occasion d'un repas avec l'ensemble du personnel communal, en début d'année.
 - Concernant les aménagements prévus autour de la mairie, aucun plan ou devis n'a été porté à la connaissance des conseillers.
Christian PAILLOUX indique que Mme CREGUT a fourni des devis pour les demandes de subventions. Elle viendra en mairie pour présenter l'ensemble de son travail au conseil municipal vraisemblablement courant février.
 - Compte tenu de ce qui a été fait sur l'espace public devant le Bistrot d'Ici, des aménagements équivalents devraient être réalisés pour la Toison d'Or.
Il est indirectement rappelé que ces aménagements ont été « demandés » par le vice-président du Conseil Régional. Un débat s'engage les conventions d'utilisation de l'espace public par les commerces.
- c) Odile VELLETT indique avoir été saisie d'une demande par le CLSH pour l'utilisation de la Grange de Mai les mercredis matins, de janvier à mai. Une discussion s'engage pour savoir qui doit payer les charges de fonctionnement durant ce type d'utilisation.

- d) Julien ADAMI pose la question de savoir qui prend la tournée d'Arnaud LAPRA pour les distributions dans les boites aux lettres. Jacques MANDON reprend la tournée d'Arnaud et Gérard GUITTARD reprend son ancienne tournée.

- e) Julien ADAMI aborde le sujet de la Mission Locale de Cournon : Mond'Arverne ne donne plus de subvention à la Mission Locale, c'est aux communes de prendre le relai. Saint-Saturnin serait la dernière commune à ne pas donner de subvention. Ce point sera débattu pour l'élaboration du prochain budget.

La séance est levée à 11h15.